

Défense



**Direction Générale Ressources Matérielles**  
**Division CIS & Infra**  
**Section Infrastructure**

Bruxelles, le  
MITS: 20-50087491  
Annexe : -

Service public fédéral Mobilité et Transports  
Transport Aérien  
City Atrium  
Rue du Progrès, 56  
1210 BRUXELLES

[bhenriet@elawan.be](mailto:bhenriet@elawan.be)

[fhenriet@me.com](mailto:fhenriet@me.com)

**OBJET :** Walcourt - Projet d'implantation d'un parc de 6 éoliennes (169 m)

**Références :**

1. Votre email (NP) du 30 avril 2020
2. Notre dossier 3D/3237-3
3. Votre dossier WT2310
4. Circulaire GDF-03 du 12 juin 2006 – Directives concernant le balisage d'obstacles pour l'aviation

**Cet avis est valable pour une durée de 2 ans pour autant que les critères actuels ne changent pas.**

Monsieur,

Par la présente, nous revenons sur vos demandes du 30 avril 2020.

Veillez trouver, ci-dessous, les avis relatifs à la dimension aérienne, aux aspects radar et Nav aids

---

### **AÉRONAUTIQUE**

Le projet se situe aux alentours d'une base militaire aérienne. La hauteur demandée (**169m AGL**) à la position précisée est autorisée comme **hauteur maximale pour tout le projet**.

Le balisage des éoliennes appartient à une zone de **catégorie E**. Ce balisage doit être conforme aux normes décrites dans la CIR GDF 03.

Les paratonnerres éventuels et les obstacles temporaires comme des grues de chantier sont soumis à la hauteur maximale et à l'exigence de balisage.

---

### **RADAR SKEYES: TMA Florennes**

Le projet en objet se situe dans la TMA (Terminal Manoeuvring Area, zone de responsabilité des contrôleurs aériens militaires) de la base de Florennes. Pour la Défense il est primordial que le signal primaire du radar soit protégé au maximum dans les limites de cette zone contre les effets négatifs des éoliennes.

Une **detailed engineering assessment** conforme à l'EUROCONTROL-GUID-130 est demandée afin de démontrer qu'il n'y a pas d'impact négatif sur le bon fonctionnement du radar d'approche de Florennes.

Copie pour INFO: Comopsair A3

Correspondante : Mercedes ROMERO  
Assistante administrative  
Tel : 02/44.16.356  
E-mail: [mrci-geomatic3d@mil.be](mailto:mrci-geomatic3d@mil.be)



**DGMR - Division CIS & Infra**  
Section Infrastructure  
Bureau Expertise Domaniale  
Quartier Reine Elisabeth  
Rue d'Evere, 1  
1140 BRUXELLES



Si ceci n'est pas strictement appliqué, notre opinion en ce qui concerne le parc éolien devrait être considéré comme défavorable.

L'engineering assessment devra prendre en compte les éoliennes existantes (construites et / ou pour lesquelles un permis a été accordé) se trouvant à proximité des nouvelles éoliennes.

L'étude réalisée doit être soumise à nos services pour évaluation de la conformité et interprétation de la conclusion.

L'étude est à commander auprès d'une firme spécialisée par et aux frais du demandeur.

---

### **NAVAIDS : TACAN**

De plus le projet pénètre la zone de protection de nos aides à la navigation (TACAN). Pour obtenir un avis positif, il vous est demandé de nous fournir une « **Specialist Engineering Analysis** » conforme à l'ICAO EUR DOC 015, qui démontrera qu'il n'y a aucun impact sur le système.

---

### **PIPELINE OTAN**

Sur la base des informations reçues, toutes les variantes sont suffisantes pour WT2 et WT6. (Info :le service de l'Otan nous signale que le fichier V110\_WT2 n'est pas correcte (coordonnées, nom et type de la WT) mais sans influence sur l'avis)

---

Tout courrier qui nous sera adressé, devra mentionner le numéro 3D/3237-3 ainsi que la position exacte des éoliennes en coordonnées Lambert 72 ainsi que leur hauteur totale.

---

**La Défense ne peut donc pas exprimer d'avis définitif quant à l'implantation des éoliennes mentionnées en objet. L'avis final sera donné lorsque les résultats des études mentionnées ci-avant seront connus.**

---

*Le présent avis vous est transmis sans aucune reconnaissance préjudiciable et sous réserve de tous les droits de l'Etat belge.*

*En particulier, il ne peut être tiré aucun droit du présent avis et l'Etat belge se réserve le droit de modifier sa position dans le cours futur de ce dossier.*

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Le Chef de la Section Infrastructure  
Par délégation

2/06/2020

X 

Signed by: Vincent De Smet (Authentication)

Vincent DE SMET, ir  
Capitaine-commandant  
Chef du Bureau Expertise Domaniale